



COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 18 OCTOBRE 2012

QUEL PROJET POUR LES DDI ?

Le CT DDI, réuni le 18 octobre 2012 sous la présidence de Serge LASVIGNES, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) a consacré principalement ses travaux au Bilan de la RGPP.

La délégation de l'UNSA était composée de Philippe COSTA, Daniel PUIGMAL, Franck BAUDE et Patrick DURBANT.

Ci-après la déclaration de l'UNSA en préliminaire des travaux du CT DDI.

"Avant d'aborder le bilan de la RGPP et la modernisation de l'action publique, nous tenons à vous faire part de notre surprise d'avoir reçu le document des inspections générales à la demande de l'ancien Premier Ministre en date du 4 octobre 2010 "retour d'expérience sur la mise en place des DDI" dans un délai aussi contraint alors que nous n'avons cessé de le réclamer depuis plusieurs mois.

En revanche, nous soulignons l'intérêt de la rencontre que nous avons eue avec vous dans le cadre de l'intersyndicale. L'échange a été constructif. Nous avons apprécié votre écoute et les réponses que vous avez apportées à nos attentes.

Mais, nos échanges ont fait apparaître très clairement de nombreux dysfonctionnements dans la chaîne de commandement qui bloquent le travail des différents acteurs œuvrant au sein des DDI.

Un grand nombre de décisions sont aujourd'hui prises au sein des Ministères, sans même faire l'objet d'échanges au CT des DDI alors que les communautés de travail sont concernées, comme par exemple, la réforme qui touche l'application du droit des sols (ADS), l'Aide Technique de l'Etat de Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (l'ATESAT) ou encore le transfert des Inspecteurs des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) et la décentralisation des compétences Jeunesse et sports.

Ceci nous amène à aborder le rapport des Inspections Générales sur le bilan de la RGPP qui nous paraît toutefois un peu trop enjolivé.

Lors du dernier CT des DDI du 29 mars 2012, nous avons terminé notre intervention en affirmant que la RGPP arrivait à son terme. En effet, après avoir créé beaucoup de frustration et de désordre dans les services, elle était devenue un repoussoir et le mode opératoire de la RGPP était à bout de souffle.

Tout d'abord, nous considérons que le rapport des Inspections Générales fait un peu trop la part belle à la réorganisation régionale alors que la tendance de certains Ministères à régionaliser la mise

en œuvre de leurs politiques publiques, en l'occurrence les DREAL, s'est faite au détriment des DDT(M).

Si nous avons été ainsi opposés à la RGPP, c'est précisément parce que l'objectif de la RGPP était de tracer une logique purement comptable de la réduction des effectifs avant même d'aborder la question des missions et des périmètres d'intervention des Ministères impactés par la RéATE.

Ensuite, et au risque de nous répéter, nous avons dénoncé une série de conséquences néfastes et de dérives que nous tenons à rappeler aujourd'hui au sein de cette instance.

- Une absence de concertation et la précipitation des mesures générant des économies rapides.
- Une communication lénifiante.
- La complexité des circuits de décision.
- Des moyens très limités pour accompagner les restructurations et les politiques de fusion des corps et de retours catégoriels qui n'ont pas permis de surmonter les obstacles à la mobilité.

C'est ainsi que nous considérons que la focalisation de la RGPP sur la seule obtention d'économies n'a pas fonctionné.

A telle enseigne, le mode opératoire est à bout de souffle parce que la création des DDI n'a aucunement réglé les problèmes de dotation des effectifs et encore moins les conditions de mise en œuvre des mobilités fonctionnelles qui se heurtent à diverses difficultés : la mise en place de la PFR avec une cotation de postes différente dans chaque Ministère, la rareté des postes ouverts à la mobilité, sans oublier les écarts indemnitaires entre ministères, l'insuffisant investissement de l'Etat dans la construction des carrières et des filières professionnelles.

Ajoutons à cela deux écueils incontournables :

1. Les contraintes de la mise en œuvre de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, sans lien avec la répartition des supposés gains de productivité qui n'a fait qu'aggraver le niveau opérationnel des DDI notamment dans la mise en œuvre de l'inspection vétérinaire, pour ne prendre qu'un exemple parmi tant d'autres.
2. La réaffectation des effectifs au bénéfice des régions les moins attractives a été médiocre dans un contexte de recrutement quasi nul des effectifs et d'insuffisance et de disparition des compétences.

CT DDI DU 18 OCTOBRE 2012

QUEL PROJET POUR LES DDI ?



De plus, l'environnement professionnel qui nous a été imposé, répétons le, sans concertation, est la conséquence d'un recours massif à des cabinets privés ou de consultants, déconnectés des réalités de nos administrations et des enjeux des politiques publiques.

Ceci est particulièrement vrai pour les DD(CS)PP. Les compétences, regroupées dans ces DDI, sont hétérogènes et peu susceptibles d'une véritable gestion interministérielle. Nous le réaffirmons aujourd'hui, la situation des DD(CS)PP est très préoccupante, parce qu'elles peinent à affirmer leur unité et leur cohérence.

L'UNSA profite de cette occasion pour dénoncer en même temps l'absence de dialogue au sein du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative et la non remise du rapport de l'Inspection Générale. L'UNSA continue de revendiquer la mise en place d'un CT propre.

Mais le fond du problème de la RGPP, c'est d'avoir pris pour modèle les expériences anglo saxonnes et canadiennes.

Pour ce qui est des conséquences de la RGPP, en termes de présence de l'Etat et des services publics, laissons parler les acteurs de terrain.

Ainsi, à l'occasion des Etats Généraux de la démocratie territoriale, des maires de petites communes et des conseillers généraux ont fustigé, non seulement la RéATE qui a eu pour conséquence d'amoindrir la présence de l'Etat dans les territoires par la recentralisation au niveau régional, mais aussi le retrait de missions telle que l'ingénierie publique qui contribuait à la cohésion des territoires. Les élus reconnaissent aujourd'hui que l'ingénierie privée est moins fiable, moins qualitative et plus onéreuse. Ils constatent donc ce que nous avons craint : un affaiblissement des services de l'Etat et du service public dans les départements.

Ce que demande l'UNSA : c'est une réflexion sur le périmètre des missions du service public, une adaptation cohérente de l'organisation administrative au plus près des citoyens et des moyens de l'Etat, d'autant qu'une nouvelle étape de la décentralisation risque d'impacter les DDI et le niveau régional.

Alors que les DDI ont le plus souffert de la réduction des effectifs, il est indispensable de redonner tous le sens nécessaire au niveau départemental qui doit être l'échelon de proximité du portage des politiques publiques afin de disposer des moyens pour y parvenir, notamment en terme d'effectifs.

Pour l'UNSA, il faut donc repartir sur de nouvelles bases :

- Conduire les futurs chantiers dans la durée, car nous avons assez de ces réformes au pas de charge qui ont désorienté les personnels et dé-professionnalisé certains métiers.

- Réinstaurer la confiance dans les services, **c'est l'alpha et l'oméga de la réforme** car la situation empire chaque jour dans les services avec "le sauve qui peut" d'agents expérimentés qui tentent une nouvelle carrière dans d'autres administrations ou collectivités territoriales.
- Redonner la place à la négociation avec les organisations syndicales présentes sur le terrain.
- Par voie de conséquence, nos services subissent une perte de technicité qui ne pourra plus être corrigée. En d'autres termes, la situation dans certaines directions est devenue critique.

Mais pour conduire la modernisation de l'action publique annoncée par le Premier Ministre, il faudra mettre en place en priorité des mesures d'accompagnement des personnels.

La 3^{ème} vague de décentralisation risque, en effet, d'impacter les personnels affectés dans les DDI ou les Etablissements publics.

L'UNSA restera donc vigilante sur le repositionnement des agents. Cela ne pourra se faire que dans le cadre d'un accompagnement ciblé, au cas par cas, piloté par les ministères en s'appuyant sur les secrétariats généraux des DDI afin de repérer les compétences et de construire des plans de requalification et de formation. Le rapport des inspections générales a en effet observé que la polyvalence des personnels a atteint ses limites.

C'est la raison pour laquelle, nous avons insisté sur le maintien d'un secrétariat général des DDI. Nos directions ont besoin d'un service de proximité qui répond aux attentes des personnels. Notre proposition est dans le droit fil de la préconisation du rapport des inspections générales sur le rôle des ministères. Selon le rapport, il faut rendre les ministères pleinement responsables, notamment la prise en compte des enjeux des ressources humaines, dans la conduite de la réforme.

Voilà très brièvement le sentiment général des agents que nous représentons. Nous tenons à rappeler, et ce sera notre conclusion, que l'UNSA n'est pas opposée aux réformes pour peu que l'on puisse clarifier dans la durée ce qui est prioritaire et ce qui ne l'est pas, redonner un cap et reconnaître les personnels et s'y tenir en fixant des règles transparentes et une méthode de travail pour l'avenir.

Confiance, dialogue social basé sur l'écoute, l'échange et le respect des agents, tel doit être le fil conducteur pour conduire les nouvelles réformes".

Le SGG : la mise en place d'un nouveau Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, rattaché au Secrétariat Général du Gouvernement est dès à présent effective. Il regroupera la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) et la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (DISIC).

CT DDI DU 18 OCTOBRE 2012

QUEL PROJET POUR LES DDI ?

23 octobre 2012

DDT/M
DDPP
DDCSP
DDCS

En réponse aux interventions des organisations syndicales, le SGG rappelle que de nombreux sujets ont été évoqués à de nombreuses reprises. Certains sont de la responsabilité du politique et d'autres entrent dans le champ de compétence des organisations syndicales. Certains acquis ont été engrangés (l'harmonisation du temps de travail - la mise en place des entretiens d'évaluation et la refonte des astreintes par le haut).

En revanche, laisser croire à une marche arrière de la RéATE, comme semblent le supposer certaines organisations syndicales ne cadre pas avec la récente intervention sans ambiguïté du Premier Ministre devant les Préfets. L'objectif est d'améliorer la situation actuelle en stabilisant les DDI.

La feuille de route du gouvernement est donc connue. Il s'agit de clarifier les rôles de chacun des acteurs de l'action publique. Une nouvelle étape de la décentralisation doit renforcer précisément la lisibilité et l'efficacité de l'action publique.

C'est au CT des DDI de porter la réflexion sur le maintien des métiers et des compétences dans le cadre de la modernisation de l'action publique. Il faudra en même temps procéder notamment à un bilan global des CHSCT locaux pour savoir s'il est opportun de créer un CHSCT accolé au CT DDI.

En d'autres termes, il faut progresser dans la durée. C'est un travail de longue haleine.

UNSA : le retrait de l'ATESAT et de l'ADS décidé, sans avoir consulté les organisations syndicales au préalable, n'est pas acceptable. L'annonce faite par Cécile DUFLOT, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, est en totale contradiction avec le communiqué de presse du Premier Ministre du 1^{er} octobre 2012. Il rappelait, en effet, que "les agents publics veulent retrouver le sens de leur action. La modernisation de l'action publique doit répondre à cette attente. Elle sera conduite sur des bases nouvelles, associant les agents publics et leurs représentants, les usagers et les partenaires de l'administration". Cette réforme touchera, en réalité pour la seconde fois, la carrière des personnels alors que certains d'entre eux ont fait un effort de reconversion professionnelle en abandonnant l'ingénierie publique.

Le SGG : Il faut sortir de cette situation car elle fragilise les agents. La question centrale est de savoir quel projet pour les DDI doit être porté à partir des missions pérennes afin d'éviter les changements de braquet qui sont néfastes tant pour le service public que pour l'avenir professionnel des personnels.

COMMENTAIRES DE L'UNSA

Associer les agents à la démarche de la modernisation de l'action publique, telle semble être la ligne de conduite du Premier Ministre, l'UNSA y souscrit pleinement.

Mais les pratiques de certains Ministres contredisent manifestement les consignes du Premier Ministre. Il est temps que ce dernier y mette bon ordre.

En effet, les exemples du retrait de l'ATESAT et de l'ADS et la 3^{ème} vague de décentralisation affectant certaines missions (PAC-logement-urbanisme), confirment nos inquiétudes sur les contours, voire la pérennité des DDI malgré les discours rassurants des Ministres.

Les personnels, quelle que soit leur affectation dans les DDI, sont en droit d'attendre de la part du gouvernement une lisibilité des missions.

S'agissant de l'examen du décret portant sur la rémunération et la compensation horaire ou en temps des astreintes et des interventions effectuées par certains agents des DDI, l'UNSA a voté favorablement ce texte qui est globalement satisfaisant dès lors que l'alignement des montants s'est effectué par le haut. En outre, il a été demandé de préciser dans la circulaire le libre choix laissé aux agents entre la récupération horaire ou la rémunération correspondante à l'astreinte.

En fin de séance, l'UNSA a interpellé le SGG sur le profond mal-être des agents au sein de la DDCS 75. Les conditions de travail se sont très nettement dégradées et portent atteinte à la santé des personnels. Le SGG a indiqué qu'un audit, confié, à l'Inspection Générale, est en cours. L'UNSA suit donc de très près de dossier.